

MAIRIE DU 7^e ARRONDISSEMENT

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

PV N° 02/07/24

PROCÈS-VERBAL

*Sous forme de compte rendu de la réunion du
Conseil d'Arrondissement du 7 mai 2024*

Le Conseil d'Arrondissement s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie du 7^e, salle Edouard FREDERIC DUPONT, le mardi 7 mai 2024 à 18h35, sous la présidence de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement.

Étaient présents :

Monsieur René-François BERNARD, Madame Nicole BARTHELEMY, Monsieur Philippe de BRAQUILANGES, Madame Marguerite CHEVREUL, Madame Rachida DATI, Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Monsieur Bruno DELGADO-D'IMPERIO, Madame Josiane GAUDE, Monsieur Jean LAUSSUCQ, Monsieur Olivier LE QUÉRÉ, Madame Esmeralda MONPLAISIR, Monsieur Christophe POISSON.

Était absente et excusée

Madame Édith GALLOIS

Était absente et ayant donné pouvoir

Madame Anne-Claire LEBELT à Madame Marguerite CHEVREUL



Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h30 par Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement.

La séance est ouverte.

Madame le Maire ouvre la séance du 7 mai et annonce qu'en raison de son absence, Anne-Claire LEBERT a donné son pouvoir à Marguerite CHEVREUL.

1 - Désignation du secrétaire de séance. 07 2024 004

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Elle procède à la désignation de Bruno DELGADO comme secrétaire de séance et de Nathalie BADIER comme secrétaire auxiliaire.

Le point est adopté

Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2024 004.

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

2 - Adoption de la procédure d'urgence. 07 2024 009

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire sollicite l'assentiment des conseillers pour l'adoption de la procédure d'urgence en raison d'un ordre du jour complémentaire.

Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2024 009.

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

3 - Approbation du procès-verbal du Conseil d'Arrondissement de la séance du mardi 23 janvier 2024. 07 2024 005

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente le PV du mardi 23 janvier 2024 à l'approbation du Conseil d'Arrondissement

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2024 005.

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

4 - Communication du Maire. Exécution de la programmation des Investissements d'Intérêt Local (ILL) du 7^e arrondissement au titre de l'exercice 2023.

Madame le Maire présente la délibération relative à l'exécution de la programmation des Investissements d'Intérêt local pour l'année 2023, qui porte sur l'entretien des équipements de proximité et des espaces publics d'intérêt local.

Monsieur Jean LAUSSUCQ précise le détail des investissements réalisés pour l'année 2023 :

➤ **S'agissant des Équipements de proximité :**

- La médiathèque Amélie via l'extension des bureaux du personnel aux étages pour 45 000 € ;
- La médiathèque Saint-Simon via la section jeunesse (local en fond de mezzanine) pour 10 000 € ;
- Le conservatoire Erik Satie via la modernisation des menuiseries extérieures pour 200 000 € ;
- L'école maternelle Rapp via le remplacement des menuiseries en aluminium pour 110 000 € ;
- L'école élémentaire Duquesne via la réfection de la salle polyvalente pour 28 000 € ;
- L'école maternelle rue Saint-Dominique via la réfection de la cour pour 320 000 € ;
- La crèche Grenelle via la modernisation du hall du rez-de-chaussée pour 270 000 € ;
- Le gymnase Camou via la mise en place de la protection murale pour 1 100 €.

➤ **S'agissant des opérations financées sur les crédits dédiés à l'Espace public :**

- La rénovation de l'aire de jeux du Square Boucicaut : 100 000 €
- La rénovation des sols du square des Missions Étrangères : 80 000 €
- La réfection de la chaussée avenue de Suffren : 427.570,11 €
- La réfection de la chaussée avenue de Suffren : 490 000 €
- La réfection de la chaussée rue de Solférino : 155 000 €
- La réfection de la chaussée rue du Champ de Mars : 100 000 € ;
- La réfection de divers trottoirs et pieds d'arbre : 39 705 €.

30 RD

5 – Avis sur l'exécution du compte de gestion de l'État spécial du 7^e arrondissement de l'exercice 2022. 07 2024 006

Madame le Maire présente la délibération relative à l'exécution du compte de gestion de l'État spécial au titre de l'exercice 2023.

Monsieur Jean LAUSSUCQ précise que le Conseil de Paris souhaite que le Conseil d'arrondissement se prononce sur le compte de gestion avant le compte administratif qui sera voté par la suite en Conseil de Paris.

Les documents sur l'exercice 2023 permettent de constater une concordance des résultats avec un excédent cumulé de 78 486,64 euros conformément au compte administratif.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2024 006.

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

6 - Désignation d'un Président ad hoc pour le compte administratif 2023 de l'État spécial du 7^e arrondissement. 07 2024 007

Madame le Maire désigne Jean LAUSSUCQ comme président ad hoc

Jean LAUSSUCQ explique que Le Conseil de Paris souhaite que le Conseil d'arrondissement se prononce sur le compte de gestion avant le compte administratif; il souligne la concordance nécessaire des deux comptes constatée par la Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2024 007.

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

7 - Approbation du compte administratif 2023 de l'État spécial du 7^e arrondissement. 07 2024 008

Rapporteur : Monsieur Jean LAUSSUCQ

Jean LAUSSUCQ souligne le taux d'exécution record de 97,14 %, qui devrait placer le 7^{ème} arrondissement à nouveau en tête des arrondissements parisiens pour cette année 2023.

M. LAUSSUCQ remercie les services, tout particulièrement la Direction générale adjointe de Patrice XAVIER pour le gros travail qui est fourni chaque année sur l'optimisation de l'exécution de nos finances.

BD

PL

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2024 008.

Pour : 12 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote:

8 - Convention parisienne de gestion en flux des logements locatifs sociaux.
2024 DLH 100

Rapporteur : Monsieur Jean LAUSSUCQ

Madame le Maire présente cette délibération qui a pour projet d'autoriser la Maire de Paris à signer la convention-cadre bilatérale de gestion des flux des logements sociaux pour la période 2024-2026.

Monsieur Jean LAUSSUCQ précise que cette délibération intervient dans le cadre de l'application de la loi dite « ELAN », votée le 23 novembre 2018, qui prévoit de réformer la gestion des droits de réservation des logements sociaux sur l'ensemble du territoire parisien.

L'objectif de cette délibération est notamment d'acter la gestion en flux qui vise à une plus grande fluidité dans l'attribution des logements sociaux et à créer un taux de rotation plus important parmi les logements sociaux en renonçant à la gestion en silos.

Chaque logement n'est plus orienté vers un réservataire (PRIF / bailleur / mairie centrale / mairie d'arrondissement). Un ordre de rotation est défini par logement et chaque réservataire dispose des logements vacants au fur et à mesure de leur libération.

Cette modification de la gestion des logements sociaux intègre des éléments de complexité :

- Le passage d'une gestion en stock à une gestion en flux risque de compromettre la stabilité et la prévisibilité du système actuel. La gestion en stock offre une certaine garantie aux demandeurs de logements sociaux, car chaque logement est associé à un contingent spécifique. Cette nouvelle approche en flux pourrait entraîner une incertitude quant à la disponibilité des logements et la manière dont ils seront attribués, ce qui pourrait aggraver les difficultés des demandeurs de logements déjà confrontés à des délais d'attente souvent longs - 7 à 10 ans d'attente en moyenne pour un logement parisien (APUR et Institut Région).
- La gestion en flux introduit un niveau supplémentaire de complexité administrative. Au lieu de simplement attribuer les logements en fonction des contingents existants, cette approche nécessite la mise en place de réservations annuelles et une coordination accrue entre les bailleurs et Paris. Cette lourdeur administrative pourrait se traduire par des retards supplémentaires dans l'attribution des logements et une augmentation des obstacles bureaucratiques pour les demandeurs.
- Il y a aussi un risque de perte de contrôle par les arrondissements et de restriction du nombre de logements attribués par eux.



Le Conseil s'est abstenu à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2024 DLH 100.

Motif d'abstention :

Le passage de la gestion en flux des logements locatifs sociaux entraîne une rotation « mécanique » qui ne tient plus compte des choix fait par les élus lors du lancement des programmes s'agissant des attributaires et en raison de l'exclusion des mutations internes des bailleurs du processus de la gestion en flux.

Pour : /

Contre : /

Abstention : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Ne prend pas part au vote: /

9 – Octroi des Subventions (321 000 euros) à dix-huit structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et signature de douze conventions. 2024 DAC 176.

Rapporteur : Monsieur Christophe POISSON

Madame le Maire présente la délibération portant sur l'attribution de subventions à dix-huit structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et la signature de douze conventions.

Le 7^e est concerné par la subvention de 15 000 euros destinée au théâtre de Paris-Villette qui accueille des projets d'élèves du Conservatoire du 7^e.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2024 DAC 176.

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

10 – Subventions (13 700) à 6 associations sportives localisées du 7^e. 2024 DJS 7

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire annonce que cette délibération porte sur les subventions à six associations sportives, dont une convention pluriannuelle pour le 7^e.

Elle annonce les sommes attribuées aux associations du 7^e : Le Bon Conseil (5 500 €), Sport 7 (2 000 €), l'association sportive du collège Jules Romain (1 000 €), l'association pour la promotion du karaté traditionnel Kobudo arts martiaux (500 €), Judo France Paris (4 000 €) et Carte Blanche 2001 (700 €).

Monsieur Christophe POISSON souhaite aussi remercier et féliciter ces associations pour leur disponibilité et leur dévouement pour l'organisation d'animation dans les écoles et pour tous les enfants du 7^e arrondissement.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2024 DJS 7.

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

11 – Convention d’occupation du domaine public entre la Ville de Paris et EQUIP pour la mise à disposition d’espaces permettant l’installation de 52 casiers sportifs dans Paris. 2024 SG 23.

Monsieur Christophe POISSON

Madame le Maire annonce que la délibération suivante porte sur une convention d’occupation du domaine public entre la Ville de Paris et EQUIP, société Suisse, pour la mise à disposition d’espaces permettant l’installation de 52 casiers sportifs dans Paris. La délibération prévoit l’installation de deux casiers sur le Champ-de-Mars.

Monsieur Christophe POISSON précise que la Ville de Paris n’a pas concerté au préalable la Mairie du 7^e s’agissant de l’installation des casiers sur le terrain de sport du Champ de Mars.

Madame le Maire propose, pour cette raison, de voter CONTRE cette délibération.

Un avis défavorable est donné à l’UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2024 SG 23.

Motif :

Le Conseil d’arrondissement se prononce contre cette convention d’occupation du domaine public en raison de l’absence de concertation et d’information préalable de la Ville de Paris auprès de la Mairie du 7^e.

Pour : /

Contre : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

12 – Désignation de 2 personnalités qualifiées appelées à siéger au Conseil d’arrondissement du Conservatoire municipal du 7^e. 07 2024 010

Monsieur Christophe POISSON

Christophe POISSON souligne la place significative qu’occupent au Conseil d’établissement les personnalités qualifiées du Conservatoire.

Pour cette nouvelle nomination, M. POISSON propose 2 personnalités réellement impliquées dans la vie de l’arrondissement, Olivier PENIN l’organiste de Sainte-Clotilde et d’Adrien CABY, directeur de l’établissement Georges et Rosy, rue de Varenne.

On va passer au vote. Qui est pour ? C’est adopté.

Le point est adopté.

Un avis favorable est donné à l’UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2024 010.

BD AD

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

13 – Approbation de la convention de financement des prestations de nettoyage des déchets flottants sur le plan d'eau de la Seine dans Paris, avec le Grand Port fluvio-maritime de l'Axe-Seine. 2024 DTEC 4

Monsieur René-François BERNARD

Madame le Maire présente la délibération relative à l'approbation de la convention de financement des prestations de nettoyage des déchets flottants sur le plan d'eau de la Seine dans Paris, avec le Grand Port fluvio-maritime de l'Axe Seine.

Monsieur René-François BERNARD précise qu'il s'agit essentiellement d'un aspect juridique : HAROPA Port est responsable de la Seine, y compris pour son nettoyage. Il s'agit de permettre à la Ville d'intervenir à hauteur de 40 % du financement de l'opération de prestations de faucardage qui consistent à éliminer toutes les herbes parasites qui sont au fond, toute cette espèce de végétation.

L'aide apportée par la Ville est plafonnée à un montant de 96 000 € TTC par an.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2024 DTEC 4.

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre :

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

14 – Stationnement de surface Tarification au poids des véhicules visiteurs et simplifications résultant de l'accès au Système d'Immatriculation des Véhicules. 2024 DVD 43

Monsieur René-François BERNARD

Madame le Maire présente la délibération DVD 43 relative au stationnement de surface et de la tarification au poids des véhicules visiteurs.

Cette délibération prévoit l'instauration d'une redevance de stationnement visiteur différenciée applicable aux véhicules dits lourds.

Elle fait suite aux résultats de la votation citoyenne organisée par la Ville de Paris sur ce sujet le 4 février 2024. Madame le Maire rappelle que les électeurs du 7e s'y étaient d'ailleurs opposés à plus de 74%.

Ces véhicules dits lourds sont les véhicules électriques dont la masse est supérieure à 2 tonnes ainsi que les véhicules à autre motorisation, dont la masse est supérieure à 1,6 tonnes.

Pour ceux-ci, la tarification sera fixée à 18€ par heure les deux premières heures dans les arrondissements 1 à 11, dont le 7e, tandis qu'elle sera fixée à 12€ par heure pour les deux premières heures dans les arrondissements périphériques (12 à 20, bois compris).

30

A ce jour, la tarification applicable est la suivante, dégressive après plus de 2 heures de stationnement :

- 6€ de l'heure pendant les deux premières heures dans les arrondissements 1 à 11 ;
- 4€ de l'heure pendant les deux premières heures dans les arrondissements 12 à 20 bois compris.

S'agissant des tarifs applicables aux résidents, ils demeurent inchangés à l'exception des véhicules basse émission de plus d'1,6 tonnes et des véhicules électriques de plus de 2 tonnes, auxquels le tarif actuel du stationnement résidentiel sera appliqué.

L'augmentation des tarifs, même pour les résidents parisiens, propriétaires de véhicules dits « lourds » est une rupture avec la promesse faite par l'exécutif au moment de la votation.

Monsieur René-François BERNARD rappelle que le groupe Changer Paris s'était déjà opposé à l'augmentation des tarifs de stationnement pour les résidents parisiens.

Un avis défavorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2024 DVD 43.

Motif : Le Conseil d'arrondissement s'est prononcé contre cette délibération en raison de l'augmentation des tarifs pour certains résidents parisiens et non uniquement pour les visiteurs comme cela était prévu.

Pour : /

Contre : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

15 – Apposition d'une plaque commémorative en souvenir du premier journal télévisé au 13-15, rue Cognacq-Jay à Paris 7^e. 2024 DAC 312

Rapporteur : Monsieur René-François BERNARD

Madame le Maire donne la parole à René-François Bernard concernant l'apposition d'une plaque commémorative en souvenir du premier journal télévisé au 13-15 rue Cognacq-Jay.

René-François BERNARD convoque le souvenir du premier journal télévisé diffusé de la rue Cognacq-Jay par la voix de Pierre Sabbagh et rappelle que ce centre est devenu un lieu d'émission radiophonique, puis de télévision sous l'occupation allemande, puis à la Libération.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2024 DAC 312.

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

39

AD

16 – Subventions (11 200 euros) à trois associations pour leurs actions facilitant l'accès des seniors à une activité physique et sportive. 2024 DSOL 51

Rapporteur : Madame Marguerite CHEVREUL

Marguerite CHEVREUL présente des subventions à trois associations pour leurs actions facilitant l'accès des seniors à une activité physique et sportive.

Elle souligne particulièrement l'action de Sport 7 qui va bénéficier de 7 000 euros.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2024 DSOL 51.

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

17 – Subventions de fonctionnement (271 193 euros) pour 2 associations menant des projets à destination de jeunes en situation d'exclusion. Convention. 2024 DSOL 52

Rapporteur : Madame Marguerite CHEVREUL

Madame le Maire annonce que cette délibération porte sur les subventions de fonctionnement pour deux associations menant des projets à destination de jeunes en situation d'exclusion.

Il s'agit de :

- *Le centre Corot*, centre d'hébergement dans le 16^e arrondissement à destination des jeunes en situation de grande précarité, en complément du financement de l'État. Il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 135 000€ pour cette association.
- *L'association Hors La Rue*, qui assure de nombreuses maraudes parisiennes, ainsi qu'un suivi et un accompagnement à destination des enfants et adolescents étrangers. Il est proposé d'accorder à l'association Hors la Rue une subvention de fonctionnement de 136 193 € pour cette association.

Madame Marguerite CHEVREUL précise que ces associations ne sont pas implantées dans le 7^e arrondissement, mais à proximité et peuvent intervenir dans l'ensemble des arrondissements parisiens. L'association Corot est une association très active du 16^e pour les jeunes en difficulté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2024 DSOL 52.

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

BD

A

18 – Subventions (375 740 euros) à quinze associations pour leurs actions d'accès aux droits, et à la culture. Convention ASIAD. 2024 DSOL 55

Rapporteur : Madame Marguerite CHEVREUL

Madame le Maire présente cette délibération qui permet d'attribuer 375.740 € à quinze associations et d'établir des conventions pour leurs actions d'aide à l'accès aux droits et d'accès à la culture.

Madame le Maire précise que le 7^e est concerné par une association : il s'agit de l'association Inter 7.

Cette délibération prévoit de lui attribuer 5 500 euros. C'est une subvention plus importante que celle reçue l'année dernière qui était de 2 000 €, soit une hausse de 3 500 €.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2024 DSOL 55.

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

19 – Subventions (9 000 euros) Avenant n°5 à la délégation de service public portant sur la modernisation et l'exploitation de la Tour Eiffel. 2024 DFA 24

Rapporteur : Madame Emmanuelle DAUVERGNE

Madame le Maire présente le point 19 qui constitue le 5^{ème} avenant à la délégation de service public portant sur la modernisation de l'exploitation de la Tour Eiffel.

Madame Emmanuelle DAUVERGNE précise que malgré les avenants, plusieurs événements ont touché la SETE et son fonctionnement : la crise sanitaire a engendré une baisse de fréquentation en raison des multiples fermetures. Son chiffre d'affaires a ainsi diminué à 26 millions d'euros en 2020.

Par ailleurs, des mesures de prévention du plomb dans le cadre des rénovations non-anticipées au moment de la conclusion du contrat ainsi que des problèmes techniques sur l'ascenseur nord ont fortement affecté les dépenses de la SETE et le calendrier des travaux.

La SETE a donc sollicité auprès de la Ville de Paris un accompagnement spécifique qui prend forme via cette délibération, elle prévoit :

- Une prolongation d'un an de la durée du contrat ;
- Une révision du programme contractuel d'investissements (PCI) pour tenir compte des surcoûts, des modifications de programme et des nouvelles dates prévisionnelles ;
- Une hausse tarifaire, +20% pour le billet adulte par exemple.
- Un aménagement (nouveau barème) du mécanisme de redevance sur les recettes hors restauration et boutiques.

31

Madame DAUVERGNE rappelle qu'initialement, la hausse des prix des billets d'entrée devait prévoir en compensation la création de tarifs spéciaux pour les élèves des écoles parisiennes. C'était une position qu'elle avait défendue lors du dernier Conseil d'administration de la SETE.

Pourtant, cette délibération, si elle prévoit bien la hausse des prix, n'inclue finalement pas ces tarifs dédiés.

La révision du programme contractuel d'investissement prévoit qu'aux travaux de remplacement à neuf des installations techniques sont substitués des remplacements ponctuels de pièces ou de partie d'installation en fonction des degrés d'usure.

Madame le Maire propose de voter CONTRE cette délibération qui prévoit une hausse des tarifs visiteurs de la Tour Eiffel ainsi qu'un allègement du programme de travaux envisagés.

Un avis défavorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2024 DFA 24.

Motif : Le Conseil d'arrondissement a voté contre ce nouvel avenant à la délégation de service public qui prévoit l'augmentation du prix du billet de la Tour Eiffel sans garantie sur les investissements de la Ville ou de la SETE s'agissant de l'entretien du monument.

Pour :

Contre : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

20 - Apposition Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (126 400 euros), subventions d'équipement (555 560 euros) et subventions pour travaux (494 207 euros). 2024 DASC0 18

Rapporteur : Madame Emmanuelle DAUVERGNE

Madame le Maire annonce que cette délibération porte sur les dotations complémentaires de fonctionnement, les subventions d'équipement et les subventions pour les travaux des collèges publics parisiens.

Madame Emmanuelle DAUVERGNE précise que dans le 7^e, le collège Jules Romain est concerné au titre de deux subventions :

- 1 175 € de subventions pour l'achat de divers matériels et fournitures pour l'entretien des locaux ;
- 1137 € de subventions pour la réparation de blocs autonomes d'éclairage de sécurité.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2024 DASC0 18.

Pour : 13 (dont 1 pouvoirs écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

21 – Subventions d’investissement (279 320 euros) à 27 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges – Édition 2023-2024. 2024 DASCO 19

Rapporteur : Madame Emmanuelle DAUVERGNE

Madame le Maire annonce que cette délibération porte sur les subventions d’investissement à 27 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges.

Madame Emmanuelle DAUVERGNE précise qu’elle est destinée à mettre en œuvre la réalisation des projets déterminés par le budget participatif des collèges dont l’objectif est de contribuer à l’apprentissage de la citoyenneté à travers l’expérience du débat démocratique et du vote. Ce dispositif a été initié en 2016.

Elle précise que le collège Jules Romains (7e) se verra attribuer une subvention pour un montant de 10.795 euros pour un projet de « laser Run » (compétition multisports composée de course à pied et de tir au pistolet laser).

Un avis favorable est donné à l’UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2024 DASCO 18.

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

22 – Subventions (181 159 euros), avenant n°1 à l’association LA MAISON DES BOUTCHOU (6^e) pour son établissement d’accueil de la petite enfance situé villa Ségur (7^{ème}). 2024 DFPE 61

Rapporteur : Madame Emmanuelle DAUVERGNE

Madame le Maire annonce que cette délibération propose d’attribuer une subvention de 181 159 euros à l’association La Maison des Bout’Chou pour sa crèche située villa Ségur qui a ouvert le 2 janvier 2024.

L’établissement, d’une capacité de 25 places, accueille des enfants âgés de 2mois½ à 3 ans révolus, répartis en deux sections d’enfants, comprenant 10 bébés et 15 moyens/grands.

Madame Emmanuelle DAUVERGNE précise qu’il s’agit d’une très bonne structure avec laquelle la Mairie du 7^e collabore extrêmement bien depuis son ouverture.

Un avis favorable est donné à l’UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2024 DFPE 81.

Pour : 13 (dont 1 pouvoirs écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

23 - Subventions (1 985 330 euros), avenant n°2 à l'association La Croix Rouge Française (92 120) pour 7 établissements d'accueil de la petite enfance. 2024 DFPE 67

Rapporteur : Madame Emmanuelle DAUVERGNE

Madame le Maire annonce que cette subvention est relative à l'attribution de subventions à La Croix Rouge Française.

L'association La Croix Rouge Française est propriétaire de 7 établissements d'accueil de la petite enfance à Paris, dont un dans le 7^e arrondissement : la crèche Saint Pierre du Gros Cailloux.

Pour 2024, l'association s'engage à atteindre un taux d'occupation d'au moins 84,74% pour 68 berceaux. (Contre 84,89% pour 2023)

Madame Emmanuelle DAUVERGNE indique que Madame le Maire a obtenu une augmentation de **107 412 euros du montant global de la subvention soit un total de 1 985 330 euros** contre 1 877 918 euros en 2023.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2024 DFPE 67.

Pour : 13 (dont 1 pouvoirs écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

24 - Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public – conventions. 2024 DAE 114

Rapporteur : Madame Josiane GAUDE

Madame le Maire présente la délibération portant sur l'attribution d'emplacements durables sur le domaine public pour des activités commerciales.

Elle rappelle que la Ville de Paris délivre des autorisations de longue durée permettant à des commerçants d'exercer une activité économique sur la voie publique et dans les espaces verts.

La Ville de Paris avait publié un appel à proposition pour l'attribution de 76 emplacements commerciaux.

Elle précise qu'à la suite des commissions d'attribution auxquelles madame Josiane GAUDE a participé pour la Mairie du 7^e, le choix des candidats retenus est soumis à la validation des Conseils d'arrondissement concernés puis du Conseil de Paris.

Pour le 7^e, il s'agit de l'emplacement situé sur le quai d'Orsay, côté Pont des Invalides, qui a été attribué à la « Calèche Dorée » par la commission d'attribution.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2024 DAE 114.

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

AGENDA CULTUREL ET ÉVÉNEMENTS

Madame le Maire aborde l'agenda culturel et les événements à venir pour clôturer le conseil d'arrondissement.

Elle précise que le prochain Conseil d'arrondissement aura lieu le mardi 11 juin 2024 à 19h00.

• **RÉUNIONS CITOYENNES**

Réunion Publique JOP en présence du Préfet de Police :

- **Mardi 7 mai 2024 à 19h30 - Avenue de Ségur - Paris 7^e**

Réunion « Embellir Votre Quartier » - Présentation Diagnostic phase 2 (Ecole Militaire – Invalides) :

- **Mardi 14 mai 2024 à 18h30 - Salle des Mariages**

Réunion Eco-Rénovons :

- **Jeudi 16 mai 2024 à 18h - Salle des Mariages**

• **ÉVÉNEMENTS**

Fêtes des mères :

- **Mercredi 22 mai 2024 à 14h30 - Salons de la Mairie**

Remise de Prix – Concours d'affiche « le sport à l'honneur » organisé par la SMLH :

- **Lundi 27 mai 2024 à 14h - Salle des Fêtes**

Petit déjeuner – conférence pour les Designer's Days :

- **Vendredi 31 mai 2024 à 9h - Salle des Fêtes**



- **EXPOSITIONS**

Vernissage de l'exposition en l'honneur de la Semaine de l'Amérique latine par Anita BRAVO :

- **Jeudi 16 mai 2024 à 18h30** - Salle Béatrice Hodent de Broutelles

Vernissage de l'exposition « Le chemin » par ARTPLASTIX :

- **Jeudi 23 mai 2024 à 18h30** - Salle Béatrice Hodent de Broutelles

Vernissage de l'exposition « JO » par Comité d'Artistes Olympiens :

- **Jeudi 23 mai 2024 à 18h30** - Hall du 1^{er} étage

Finissage de l'exposition « JO » par Comité d'Artistes Olympiens :

- **Mercredi 29 mai 2024 à 18h30** – Hall du 1^{er} étage

- **CONFÉRENCES**

« Les réhabilitations orales fixes immédiates dites « protocoles sans greffes » » Par le Dr Mickaël SAMAMA. Clinique Saint Jean de Dieu :

- **Mercredi 15 mai 2024 à 17h30** – Salle des Mariages

« L'amitié franco-américaine à travers celle de Leray de Chaumont et Franklin » par Hervé du Boisbaudry. Société d'Histoire et d'Archéologie du 7^e :

- **Jeudi 16 mai 2024 à 18h** – Salon d'accueil

« Jésus parmi les judaïsmes de son temps » par Michaël Girardin - Soirée du 72 :

- **Mercredi 22 mai 2024 à 18h30** – Salle du Conseil

« Le Tour de la France par deux enfants » de G. Bruno » par Michèle DASSAS. Société Littéraire et Artistique du 7^e :

- **Jeudi 23 mai 2024 à 17h30** – Salle du Conseil

Les Mardis de la Science – « Repenser notre alimentation : autonomie, écologie, santé » Par Frédéric WALLET :

- **Mardi 28 mai 2024 à 18h30** – Salle des fêtes

BY

BY

• **CONCERTS**

Concert « Littérature et Musique » avec Rémi HUPPERT - Conservatoire Erik SATIE :

➤ **Jeudi 16 mai 2024 à 19h** - Salle des fêtes

Concert de Piano des lauréats 2023 du Concours de Piano – Joshua Laffont Cohen :

➤ **Vendredi 24 mai 2024 à 18h** – Salle des fêtes

Monsieur Christophe POISSON précise que la Mairie du 7^e accueillera à partir du mois de juin jusqu'à la rentrée de septembre une exposition sur l'olympisme et Pierre de Coubertin.

La séance est levée.

Le Secrétaire de Séance



Bruno DELGADO-D'IMPERIO

Le Maire du 7^e arrondissement



Rachida DATI